



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel
B.P. 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 97 93 60 – Fax : 02 62 97 93 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

ARRETE N° 53/2007/ARH

**portant désignation des membres du Conseil d'Administration
du Centre Hospitalier Gabriel Martin**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE
DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION**

☆☆☆

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, portant réforme hospitalière ;
- VU la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi N° 84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;
- VU la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU les ordonnances N° 96-344, 96-345 et 96-346 du 24 avril 1996 ;
- VU le décret N° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration ;
- VU le décret N° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU Décret du 22 janvier 2004, publié au Journal Officiel du 24 janvier 2004 portant nomination de monsieur Antoine PERRIN en qualité de directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
- VU la lettre du Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes relative au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Gabriel Martin;
- VU la lettre de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Gabriel MARTIN en date du 26 novembre 2003 relative à la composition du Conseil d'Administration;

- VU la lettre de la Présidente de l'ORIAPA datée du 23 décembre 2003 relative au renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU les lettres en date du 18 décembre 2003 et 29 janvier 2004 du Conseil de l'Ordre des Médecins relative à la désignation de médecins non-hospitaliers au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la proposition du Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en date du 09 février 2004 concernant les médecins non-hospitaliers retenus pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre de la Présidente du Conseil Général en date du 13 mai 2004, relative à la désignation du conseiller général appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Hospitalier Gabriel Martin ;
- VU la lettre du Président du Conseil Régional en date du 12 mai 2004, relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Hospitalier Gabriel Martin ;
- VU la lettre en date du 02 novembre 2005 de la présidente du Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-femmes de la Réunion ;
- VU la lettre en date du 10 janvier 2006 du Directeur du CHGM relative à la désignation de madame Josiane ELISABETH en remplacement de monsieur Jean-Paul FONTAINE, représentant du personnel au sein du conseil d'administration ;
- VU la délibération de la séance du 24 avril 2007 du conseil d'administration du Centre Hospitalier Gabriel Martin;

A R R E T E

ARTICLE 1er : le conseil d'administration du Centre Hospitalier Gabriel Martin est composé comme suit :

- Le maire ou son représentant

Alain BENARD

- Représentant du Conseil Général

Teddy SORET

- Représentants du Conseil Municipal

Marie Suzelle BUCHLE

Karl BELLON

Marie Odile ROBERT

- Représentant du Conseil Régional

Jocelyne LAURET

- Représentant des communes clientes

Roland AMPLE MOUNIAMA (La Possession)

Raymond LAURET (Port)

- Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement

Philippe MORBIDELLI
Gonzague DEFAUW
Christophe KICHENIN
Jean-Paul AUDOUY

- Représentant de la Commission des Soins Infirmiers

Cyril PAVAYE

- Représentants du personnel hospitalier

Josiane ELISABETH
Dominique LEGROS
Philippe JACCOMARD

- Personnalités qualifiées désignées après avis du Préfet

Christian COCHETEL
Anne-Marie BAILLARD
Aline SOLESSE

- Représentants des usagers

Jean BOYET (ORIAPA)
Céline LUCILLY (UDAF)

ARTICLE 2: Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 07/2006/ARH en date du 26 janvier 2006 portant désignation des membres du conseil d'administration du Centre Hospitalier Gabriel Martin ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Gabriel Martin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 04 mai 2007

La Directrice de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation,

Huguette VIGNERON MELEDER